

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CAPENDU

Séance du 26 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six du mois de juin à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué le vingt du même mois, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Claude BUSTO, Maire.

Présents : M. Claude BUSTO, Mme Elisabeth ALLEMANY, M. Alain POUMES, M. René MIRALLES, M. Claude OSMONT, Mme Pascale RAFFANEL, Mme Sandra ROSSELL, Mme Jennifer POIX, M. Sébastien MEDEL, M. Gérard PERALEZ, formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés : M. Gérard ROUBIO procuration à M. Claude OSMONT, Mme Marie-Nadine GONZALEZ procuration à Mme Sandra ROSSELL, M. Jean DOUTE procuration à M. Claude BUSTO,

Absente excusée : Mme Georgette LAURENT

Absent : M. Robert SUBIAS

Désignation du secrétaire de séance (article L2121-15 CGCT) : Mme Elisabeth ALLEMANY

Nombre de Membres en exercice : 15	Votes Pour : 13
Nombre de Membres présents : 10	Votes Contre : 0
Nombre de suffrages exprimés : 13	Abstention : 0
Mode de scrutin : scrutin ordinaire à main levée	

Délibération n°25/2025

Convention de mise à disposition d'un local à l'APAJH pour l'externalisation d'une unité d'enseignement de l'IME

M. le maire rappelle à l'assemblée que par délibération n°60/2022, la commune a autorisé la mise à disposition d'un local pour accueillir des enfants de l'IME en unité d'enseignement externalisée. Cette convention prend fin le 31 juillet 2025, il s'agit de la renouveler et d'en modifier certains aspects.

M. le maire :

- donne lecture du projet de convention ;
- propose de mettre à disposition la salle qui jouxte celle du rugby ;
- propose aux élus de fixer une redevance de 100 € par mois pour amortir le coût d'entretien du local par les agents communaux ainsi que celui des charges de chauffage, d'eau et d'électricité ;
- et demande à l'Assemblée de l'autoriser de signer cette convention avec l'APAJH.

Ayant entendu l'exposé de M. le Maire, et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, par vote ordinaire à main levée,

- D'AUTORISER M. le Maire à signer cette convention avec l'APAJH11

Fait et délibéré en séance, le 26 juin 2025

La Secrétaire de séance,
Élisabeth ALLEMANY

Le Maire,
Claude BUSTO




Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211100680-20250626-capendu_25_D25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/06/2025
Affichage : 30/06/2025